



BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 MAI 1973

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

Jacques de FOUCHIER
Président Directeur Général

Pierre MOUSSA
Gustave RAMBAUD
Administrateurs Directeurs Généraux

Claude BOURLET
Jacques BURIN des ROZIERES
Pierre DAVID-WEILL
Henri DEROY
Maurice DOUMENC
Francis C. FABRE
Dominique LECA
Emmanuel MONICK
Jean REYRE
Administrateurs

Jean-Claude RICHARD
Secrétaire Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM.

Philippe SIMON
Claude CASTEL
Commissaires agréés par la Cour d'Appel de Paris

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE F 500 000 000

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE D'ANTIN - PARIS 2^E

R.C. PARIS 66 B 4788 L.B.F. N° 24

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 29 MAI 1973

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes de votre Société au 31 décembre 1972.

DEPARTEMENT BANQUE

Sans s'écarter de la politique qu'elles s'étaient précédemment fixée, les autorités monétaires ont été amenées en 1972, à moduler plus amplement leurs interventions sur le marché monétaire, et, par le jeu des réserves obligatoires, leur action sur la distribution des crédits à l'économie.

Au cours des cinq premiers mois de l'exercice, pour soutenir la croissance de l'économie, la Banque de France a accentué le desserrement du dispositif des réserves obligatoires sur les exigences des banques. Les coefficients, qui avaient déjà été réduits d'un peu plus de deux points en décembre 1971, ont fait l'objet, le 21 mars 1972, d'un nouvel allègement, limité toutefois aux dépôts des résidents. Pour les dépôts à vue, le coefficient était ramené de 10 % à 8 %, et pour les dépôts à terme de 4 % à 3 %. Le taux des réserves, applicable aux concours distribués, qui avait été abaissé d'un point fin 1971, restait fixé à 2 % sur la part excédant 90 % des encours déclarés au 31 mars 1971.

Par ailleurs, l'Institut d'émission, qui avait supprimé officiellement le 15 janvier les plafonds d'escompte accordés aux banques, amorçait sur le marché monétaire, à partir du début mars, une politique de baisse des taux répondant à la nécessité de prévenir les mouvements de capitaux que pouvait entraîner la détérioration progressive du cours du dollar sur le marché des changes. Le taux moyen mensuel d'intervention de la Banque de France sur le marché monétaire s'est trouvé ainsi ramené de 5,17 %, en janvier, à 4,37 %, en mai. Parallèlement, le taux d'escompte était ramené en deux étapes de 6,50 %, le 13 janvier, à 5,75 %, le 6 avril. En outre, pour élargir les possibilités de recours à l'open market, le coefficient de retenue d'effets à moyen terme était abaissé de 14 % à 12,50 % le 18 mai.

De juin à début septembre, les autorités monétaires, à la suite des interventions du Fonds de Stabilisation des Changes pour soutenir les cours du dollar et de la livre, étaient conduites, afin de résorber les liquidités supplémentaires apportées aux banques, à majorer le taux des réserves obligatoires applicable aux dépôts en francs des résidents et non-résidents. Le 21 juillet, le taux était porté de 8 % à 10 %, pour les dépôts à vue des résidents, et de 10 % à 12 %, pour les avoirs des non-résidents.

Parallèlement, pour les dépôts à terme, les taux passaient respectivement de 3 % à 5 % et de 4 % à 6 %.

En outre, l'Institut d'émission, pour éviter tout nouvel afflux de capitaux, accentuait la baisse des taux sur le marché monétaire, et maintenait pendant les mois d'été le taux moyen de "l'open market" au jour le jour à environ 3,50 %, niveau le plus bas qui ait été atteint depuis 1965.

Au cours de cette même période, la Banque de France, devant le développement rapide des crédits à l'économie, décidait de majorer le taux des réserves obligatoires applicable aux emplois bancaires. Le 10 juin, le taux était porté de 2 % à 4 % sur la part excédant 90 % des encours déclarés au 31 mars 1971. Le 5 septembre, les crédits distribués étaient désormais assujettis à un double taux : 4 % sur les encours au 5 avril 1972, après déduction d'un abattement égal à 90 % du chiffre atteint au 31 mars 1971, et 15 % sur la progression des encours depuis le 5 avril.

A partir du 15 septembre le retour à une certaine stabilité sur le marché des changes devait permettre aux autorités monétaires d'agir contre les tensions inflationnistes de l'économie.

Dès le mois d'octobre, la tendance se renversait sur le marché monétaire où la moyenne mensuelle du taux de "l'open market" devait accuser une hausse progressive jusqu'à la fin de l'exercice : 4,91 % en octobre, 6,72 % en décembre. Parallèlement, le taux de l'escompte était relevé de 5,75 % à 6,50 % le 2 novembre, puis à 7,50 % le 30 novembre. En outre, une politique sévère de resserrement des liquidités bancaires par une nouvelle modulation des réserves obligatoires était mise en place pour freiner la distribution du crédit, principale cause de l'accroissement de la masse monétaire.

Le 21 novembre, le taux applicable à l'encours des crédits excédant le chiffre recensé le 5 avril 1972 était porté à 33 %, étant entendu toutefois que les banques étaient désormais autorisées à déduire de l'assiette des réserves les crédits à long et moyen terme à l'exportation, les fonds propres et les emprunts obligataires cotés figurant à leur passif.

Le 12 décembre, la Banque de France instituait un système de réserves supplémentaires sur les encours, applicable dans la mesure où les crédits soumis à réserves excéderaient de plus de 19 % au 3 avril 1973 le chiffre recensé le 5 avril 1972, et de plus de 17 % au 3 juillet 1973 le chiffre recensé le 30 juin 1972. Cette dernière mesure, par la rigueur de ses modalités d'application, devrait pénaliser très lourdement les banques qui ne contiendraient pas la progression de leurs encours à l'intérieur des limites fixées.

Par ailleurs, le coefficient de retenue d'effets à moyen terme était ramené de 12,50 % à 10 % le 22 décembre afin de tempérer partiellement les prélèvements effectués sur la trésorerie des banques.

La politique de taux bas pratiquée sur le marché monétaire a incité les banques, principalement au cours du deuxième trimestre et au début du troisième trimestre, à faire bénéficier leur clientèle de conditions débitrices très favorables, notamment en matière de crédits à court terme non mobilisables.

Des conditions anormalement basses et à taux fermes ont été également appliquées à l'occasion de la mise en place de crédits à moyen terme non mobilisables.

Les modifications apportées au calcul des réserves obligatoires sur encours dès le mois de septembre et l'augmentation des taux constatée sur le marché monétaire au cours du quatrième trimestre auraient dû entraîner une hausse importante des conditions de place, mais les banques, à l'invitation des Pouvoirs Publics, ont été amenées à tempérer sensiblement le relèvement des taux appliqués à la clientèle.

Le coût réel moyen des ressources de clientèle qui sont l'enjeu depuis plusieurs années d'une vive concurrence entre les banques, s'est maintenu à un niveau relativement élevé, le taux de rémunération des dépôts à terme n'ayant pas suivi dans les mêmes proportions la baisse du loyer de l'argent.



Nos dépôts, dans leur ensemble, ont accusé par rapport à l'année précédente une progression importante observée principalement sur les comptes à terme. Elle est due en grande partie à l'effort commercial soutenu, tant à Paris qu'en province, de nos agences qui interviennent désormais pour près de 30 % dans l'ensemble des dépôts. Six nouveaux points d'exploitation ont été ouverts au cours de l'année écoulée, portant à vingt-neuf le nombre de nos guichets. A Paris, trois agences : rue Lecourbe (dans l'ensemble immobilier Grand Pavois), rue La Fontaine et rue de Sèvres ; en province, une succursale à Strasbourg, une agence à Nantes et un guichet à Marseille. Avec Metz et Nancy, dont l'ouverture interviendra courant 1973, la Banque de Paris et des Pays-Bas (France) sera présente dans toutes les grandes métropoles régionales.

Nos emplois se sont fortement accrus jusqu'en juillet. Par la suite, compte tenu de la politique restrictive des autorités monétaires, leur développement a été limité, bien qu'il ait naturellement connu, en décembre, la poussée correspondant à la préparation de l'échéance de fin d'année. Cette progression a été particulièrement notable en ce qui concerne les opérations à long terme ; à moyen terme, elle porte surtout sur les crédits immobiliers et les crédits à l'exportation dits "crédits acheteurs". A court terme, les facilités destinées au financement de la trésorerie générale des entreprises se sont fortement développées au détriment des crédits spécialisés.

Comme l'année précédente, nos engagements par signature ont accusé une très forte augmentation.

Par suite de la baisse des taux de refinancement sur le marché monétaire, nos marges ont été satisfaisantes au cours des trois premiers trimestres. En fin d'année nos conditions d'exploitation ont été affectées par les mesures prises par les Pouvoirs Publics pour ralentir la distribution du crédit ; cependant, la faculté donnée aux banques de déduire de l'assiette du calcul des réserves obligatoires les crédits à moyen et long terme à l'exportation a été favorable à notre Etablissement dont les concours de cette nature se sont développés plus rapidement que l'ensemble de ses emplois. Pour l'exercice, nos résultats bancaires sont ainsi en net accroissement.

DEPARTEMENT FINANCIER

Prolongeant un mouvement apparu à la fin de l'année 1971, la Bourse de Paris, au cours du premier semestre 1972, a connu une vive hausse dans un marché sensiblement plus animé. Aussi, bien que cette évolution se soit renversée durant les derniers mois, la progression annuelle de l'indice INSEE (283 valeurs à revenu variable) a été de l'ordre de 20 % et celle de l'indice de la Compagnie des Agents de Change de 17 %. Le volume des transactions sur le marché des actions a presque doublé, passant de F 23,1 milliards en 1971 à F 40,6 milliards.

Sur le marché des émissions obligataires les taux d'intérêts nominaux, qui étaient inchangés depuis 1970, sont passés en deux étapes, au cours du mois d'avril 1972, de 8,50 % à 8 % pour les opérations du secteur public et de 8,75 % à 8,25 % pour celles du secteur privé. Dans un tel climat, les emprunts obligataires ont reçu un accueil très favorable de la part des souscripteurs qui ont cherché à se prémunir contre de nouvelles baisses de taux éventuelles.

Le marché secondaire des obligations a été également plus actif cette année, avec F 16,9 milliards de transactions au lieu de F 13,5 milliards en 1971 (+25 %).

En 1972, près de F 35,3 milliards de valeurs mobilières ont été émis avec et sans concours bancaire contre F 32,5 milliards en 1971, soit une progression de 8,6 %. Le volume des seules opérations avec concours bancaire s'élève à 23,4 milliards contre 21,5 en 1971, soit un accroissement de 9 % essentiellement dû aux émissions d'obligations, le volume des augmentations de capital étant resté à un niveau pratiquement identique.

Le volume total des emprunts obligataires émis avec et sans le concours des banques s'est élevé à F 26 milliards contre F 24 milliards en 1971 (+ 8,3 %). Parmi les opérations ayant bénéficié du concours des banques, dont le montant s'élève à F 19,8 milliards, les émissions du secteur public sont seules en progression ; leur volume (F 12,9 milliards) dépasse de plus de 20 % celui de l'année dernière, notamment en raison de la continuation du développement des émissions réservées aux compagnies d'assurances (F 2,4 milliards en 1972 contre F 1,9 milliard en 1971, soit un accroissement de 26 %). Par contre, les emprunts du secteur privé, dont le montant s'élève à F 6,9 milliards, sont en légère diminution par rapport à l'année 1971 (F 7,7 milliards) en raison d'un certain ralentissement des investissements et de la concurrence des prêts directs bancaires mentionnés ci-dessus.

De nouveaux émetteurs publics et privés (collectivités locales, sociétés d'économie mixte, ports autonomes, groupements) ont pris une place importante sur le marché financier en 1972 où ils se sont procuré près de F 1,8 milliard. La Banque de Paris et des Pays-Bas a dirigé un grand nombre de leurs opérations en tant que chef ou co-chef de file.

Au total, elle a participé à presque toutes les émissions obligataires ayant bénéficié du concours des banques (99,16 % du volume des émissions au lieu de 97,96 % en 1971). En outre, elle a dirigé comme chef ou co-chef de file trente-deux opérations d'organismes publics et vingt-deux opérations du secteur privé.

En ce qui concerne les valeurs à revenu variable, le montant des augmentations de capital avec et sans

concours bancaire s'est stabilisé à F 8 milliards environ depuis deux ans. Toutefois, le volume des opérations réalisées avec le concours des banques (F 2,5 milliards en 1972) continue à décroître et se trouve cette année nettement inférieur au niveau atteint en 1970 (F 3,6 milliards).

La Banque de Paris et des Pays-Bas a prêté ses guichets pour la réalisation de dix-huit augmentations de capital dont onze ont été dirigées par elle ; leurs montants cumulés atteignent F 485 millions pour les seules sociétés françaises, soit 34 % du montant des émissions avec concours bancaire de ce secteur.

Le volume des émissions d'obligations convertibles a doublé par rapport à 1971 (F 1,2 milliard contre F 0,6 milliard). Les opérations auxquelles la Banque a apporté son concours ont représenté 94 % de ce montant contre 69 % en 1971. Il est à noter qu'USINOR a réalisé en 1972 le plus important appel de fonds jamais effectué par une société industrielle, tant par voie d'augmentation de capital que par voie d'emprunt obligataire.

Les actions de dix sociétés françaises et huit sociétés étrangères ont été admises à la Bourse de Paris, la Banque de Paris et des Pays-Bas ayant introduit deux grandes valeurs étrangères : IHC Holland et Honeywell Inc.

Par ailleurs, la Banque a mis au point une formule originale de placement destinée à la clientèle des particuliers : le bon d'investissement. Comme le bon de caisse, ce titre, émis pour une durée maximum de cinq ans et remboursable par anticipation à la demande du souscripteur, porte intérêt à taux fixe et peut être souscrit anonymement. Comme une obligation convertible, il peut être échangé à tout moment contre des actions de l'OPB-Paribas, notre filiale à laquelle ont été apportées en mai dernier la plupart des participations bancaires du Groupe Paribas et dont les actifs s'élèvent à plus de F 350 millions.

L'accueil favorable réservé par la clientèle de la Banque à ce produit nouveau, qui offre des possibilités de plus-values boursières tout en restant un placement d'une très grande sécurité, semble démontrer qu'il est bien adapté aux besoins et aux goûts actuels des épargnants.

Enfin, la Banque de Paris et des Pays-Bas a continué à développer en 1972 son activité dans le domaine des sociétés d'investissement. Une nouvelle SICAV a été constituée, en association avec le Crédit Foncier de France, la Caisse Centrale des Banques Populaires et divers autres établissements ; cette SICAV, dénommée Foncier Investissement, est spécialisée dans les valeurs du secteur immobilier. Nous avons également entrepris, à la fin de l'année, la constitution, en association avec la Banque de l'Union Parisienne et la Banque Worms, d'une SICAV spécialisée "Obligations Convertibles" qui a été ouverte au public au début de 1973.

Le total des actifs gérés par la Banque seule ou en association avec d'autres établissements, tant dans les SICAV que dans les sociétés d'investissement fermées et les fonds internationaux, dépassait F 3.560 millions en fin d'exercice, soit une progression de près de 40 % par rapport à l'année 1971.

DEPARTEMENT ETRANGER

Comme l'année précédente, l'exercice 1972 a été marqué par la conclusion d'importants accords de financement liés à la réalisation de grandes unités industrielles ou d'infrastructures à l'étranger.

Les principales conventions de crédit acheteur signées par votre Etablissement, soit seul, soit en association avec d'autres banques, ont concerné, en Amérique latine :

- le Mexique, où deux contrats de prêt, d'un montant global de F 134 millions, ont été conclus, l'un avec le groupe papetier San Rafael pour l'installation d'une nouvelle usine dans le Michoacan, l'autre avec la Nacional Financiera pour le compte de la Société Minière Pena Colorada,

- le Vénézuéla, où, suivant la convention de crédit acheteur avec l'Institut Vénézuélien de Pétrochimie IVP dont nous avons annoncé le paraphe dans notre précédent rapport, une autre convention a été signée avec la Société Polimeros del Lago, filiale de l'IVP, parallèlement à un accord de même nature conclu par votre filiale de Bruxelles ; ces deux arrangements couvrent le financement d'équipements dont la fourniture est répartie entre la Belgique et la France,

- le Brésil, où votre Etablissement, en liaison avec la Banque Nationale de Paris, a signé un important contrat de prêt, pour un montant d'environ F 350 millions, concernant la première étape de l'installation de couverture radar du pays par la société Thomson - CSF.

Des engagements de même nature ont été également pris à l'égard d'emprunteurs européens :

- en Yougoslavie, un crédit acheteur de F 126 millions a été accordé à la Société Energoinvest pour l'installation, avec le concours technique et commercial de Pechiney Ugine Kuhlmann, de l'usine d'aluminium de Mostar. Nous vous rappelons que la Banque de Paris et des Pays-Bas avait déjà financé précédemment l'équipement de l'usine d'alumine de la société yougoslave,

- en Pologne, un nouveau contrat de crédit acheteur, couvrant à hauteur de F 140 à 195 millions la fourniture par la Société LMT d'équipements de commutation téléphonique est venu s'ajouter, dans le cadre du protocole franco-polonais de 1970, aux importants prêts déjà consentis pour le financement de divers matériels électroniques,

- en Grèce, le financement par crédit acheteur du câble sous-marin Marseille-Crète, dont la réalisation a été confiée aux sociétés Câbles de Lyon et CIT pour un montant de F 106 millions, a fait l'objet d'une convention signée, au cours de l'exercice écoulé, avec la société Hellénique de Télécommunications par Câbles Sous-Marins "Helltelca",

- en Norvège, où l'équipement par des firmes françaises de plates-formes de forage en mer avait déjà fait l'objet précédemment de crédits à l'exportation, une nouvelle convention de crédit acheteur a été signée avec un armement norvégien.

En Tunisie, la réalisation de la deuxième unité d'acide sulfurique des Industries Chimiques Maghrebines "I.C.M." a été confiée à la société Heurtey pour un montant de F 100 millions, cette commande entrant dans le cadre du protocole gouvernemental franco-tunisien et ayant fait l'objet d'un crédit acheteur organisé par votre Etablissement. Parmi les exportations dont le financement doit être

assuré par crédit fournisseur, les engagements qu'il convient de signaler au titre de l'exercice écoulé concernent :

- la deuxième ligne de métro de Santiago du Chili, dont le financement sera mis sur pied, comme pour la première ligne, par la Banque Nationale de Paris et votre Etablissement.

- la réalisation d'une chaîne d'hôtels de tourisme en Syrie.

Enfin, nous mentionnerons la signature avec l'Union Soviétique d'un important accord de coopération prévoyant la passation à l'industrie française de commandes d'équipements destinés au complexe d'industries forestières d'Oust-Ilm qui pourraient atteindre un montant maximum de F 800 millions. L'originalité de cet accord réside dans le fait que les commandes d'équipements seront payées grâce aux ressources tirées de la commercialisation en Europe Occidentale d'une partie de la pâte à papier produite à Oust-Ilm.

Dans le domaine des émissions internationales, la Banque a participé à la quasi-totalité des syndicats de garantie et de placement et à la direction de quarante émissions pour un montant de \$ 1.055 millions (sur un total de deux cent dix-sept émissions représentant un montant de \$ 5.515 millions), se plaçant ainsi parmi les tous premiers chefs de file de ces opérations.

DEPARTEMENT INDUSTRIEL ET IMMOBILIER

Le Département Industriel et Immobilier a activement participé en 1972 à la réalisation d'un certain nombre d'opérations.

La société Poliet et Chausson, qui a fusionné en juin 1972 avec la Compagnie Richer, a reçu du Groupe Rivaud les intérêts que celui-ci détenait dans les Ciments Français. Poliet et Chausson est ainsi devenu le premier actionnaire de cette société.

La société Continentale d'Entreprises Industrielles, filiale du groupe suisse Electro Watt, a fait apport à la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles C.G.E.A. de deux de ses filiales spécialisées, l'une dans les transports en commun de voyageurs, l'autre dans la collecte de résidus urbains. Simultanément, la Compagnie Générale des Eaux est entrée dans le capital de la C.G.E.A. Cette double opération a pour effet de consolider la position de la C.G.E.A. dans le secteur de la lutte contre la pollution.

Dans le domaine des techniques utilisées pour la recherche et l'exploitation pétrolière en mer, notre Groupe et la Compagnie Française des Pétroles ont décidé de coordonner leurs efforts au sein d'Omnirex, devenue filiale commune des deux groupes.

Les papeteries de La Chapelle Darblay, qui ont acquis en 1972 le contrôle des Papeteries Navarre, poursuivent au sein d'un groupe élargi leur programme de redressement qui devrait amener une amélioration sensible des résultats à partir de 1974.

Comme chaque année, nous avons apporté notre concours à des entreprises familiales en vue de favoriser leur expansion. C'est ainsi que le Groupe Paribas a pris une participation minoritaire dans Tapis et Moquettes de France, qui occupe une position de premier ordre sur le marché national des revêtements textiles de sol. Nous sommes intervenus également de façon active en faveur du groupe des Boucheries Bernard dont le développement nécessitait le concours de nouveaux partenaires.

Enfin, dans le domaine de l'immobilier, les affaires dans lesquelles le Groupe Paribas a d'importants intérêts, ont connu une évolution très satisfaisante. Il en est de même du secteur "tourisme et hôtellerie", notamment en ce qui concerne le Club Méditerranée et Sofitel.

PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice la Banque de Paris et des Pays-Bas a pris une participation supérieure à 10 % dans la Société Française d'Etudes pour l'Electricité et dans la Société d'Etudes et de Réalisation des Equipements Commerciaux du Centre Ville à Créteil "SEREC".

En juillet 1972, nous avons apporté à l'Union Bancaire la totalité de notre participation dans le Crédit du Nord. En rémunération de cet apport, nous avons reçu 496.857 actions Union Bancaire, soit 24,8 % du capital de cette société, que nous avons ensuite cédées au Groupe Worms ainsi qu'à des filiales du Crédit du Nord et de la Banque de l'Union Parisienne.

A l'issue de cette opération, le capital de l'Union Bancaire se trouve détenu, directement ou indirectement à hauteur de 90 % par le Groupe Paribas et à hauteur de 10 % par le Groupe Worms.

Dans le cadre du regroupement au sein d'une seule société de la plupart des intérêts bancaires et financiers du Groupe Paribas, nous avons apporté en mai 1972 à l'Omnium de Participations Bancaires de Paris et des Pays-Bas "OPB-Paribas" l'essentiel de nos participations bancaires et, notamment, nos actions Compagnie Bancaire, CGIB, Banque de l'Indochine, Crédit Sucrier et Alimentaire, Locabail, et la plus grande partie de nos actions Crédit National. En rémunération de ces apports, votre société a reçu 1.209.365 actions OPB-Paribas. Elle a en fin d'année procédé à l'échange avec l'OPFI-Paribas de 17.708 actions du Secours S.A. contre 36.528 actions OPB-Paribas remises par l'OPFI-Paribas. A l'issue de ces deux opérations, la participation de la Banque de Paris et des Pays-Bas dans l'OPB-Paribas est passée de 46,7 % à 65,8 %.

Vous trouverez en annexe la liste des principales sociétés dans lesquelles nous détenons une participation avec des indications sur l'importance de celle-ci et les traits dominants de l'exploitation de chaque société.

COMPTES DE L'EXERCICE 1972

I - BILAN

Le total du bilan de la Banque de Paris et des Pays-Bas atteint F 12.427.809.284,06 contre F 10.654.759.610,12, ce qui représente une augmentation de 16,64 % sur l'année précédente.

PASSIF

Les dépôts de la clientèle, sous leurs trois rubriques "Comptes d'Entreprises", "Comptes de Particuliers" et "Bons de Caisse", atteignent un total de F 3.246.000.000 contre F 2.580.000.000 au 31 décembre 1971, en hausse de 25,8 %.

Une nouvelle fois l'importance de nos opérations de trésorerie a entraîné une augmentation sensible des "Banques et entreprises non bancaires admises au marché

monétaire" dont les comptes à vue passent de F 1.393.000.000 à F 1.737.000.000 et les comptes à terme de F 4.160.000.000 à F 4.601.000.000.

ACTIF

Les "Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme" s'élèvent à F 2.728.000.000. Les "Crédits à la clientèle portefeuille" à F 1.532.000.000, et les "Comptes débiteurs" à F 857.000.000. La diminution apparente des crédits à la clientèle n'a pas de signification par elle-même. Pour avoir le total des emplois, il est nécessaire de tenir compte, en outre, du poste hors-bilan "Valeurs données en pension ou vendues ferme". Ce total s'élève cette année à F 11.392.000.000 contre F 9.912.000.000 au 31 décembre 1971, soit une augmentation de 14,9 %.

Le portefeuille-titres reste comptabilisé comme l'année précédente en trois rubriques : "Titres de placement-fonds d'état, bons et obligations", "Autres titres de placement" et "Titres de filiales et participations". La diminution sensible de ce dernier poste s'explique essentiellement par la cession des actions Union Bancaire obtenues en rémunération de l'apport de la participation dans le Crédit du Nord.

II - RESULTATS

La nouvelle réglementation de la Commission de Contrôle des Banques nous a imposé cette année une présentation différente de nos résultats. Ceux-ci sont répartis en un compte d'exploitation et un compte de pertes et profits. Les profits et les frais bancaires sont analysés dans des rubriques qui se rapprochent des grands chapitres du bilan. Pour permettre la comparaison, les comptes de l'exercice 1971 ont été présentés selon la nouvelle formule.

L'ensemble des produits bancaires atteint F 1.091.765.191,42 alors que les frais bancaires s'élèvent au total à F 637.942.319,08.

Les revenus du portefeuille-titres figurent pour F 38.821.372,54 et les produits accessoires qui comprennent essentiellement les revenus des immeubles sont de F 2.383.438,78.

Selon les nouvelles prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, les dépenses d'aménagement et d'installation ne figurent plus dans les frais généraux mais sont inscrites à l'actif du bilan. Après les charges courantes (frais de personnel, impôts et taxes, autres charges d'exploitation et intérêts sur emprunts obligataires) qui totalisent F 276.000.000, figurent au compte d'exploitation la dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements F 3.900.000 et un montant de F 117.000.000 qui représente l'excédent des provisions bancaires et sur titres constituées sur les provisions reprises. Le bénéfice d'exploitation ressort à F 97.236.177.

Au compte de pertes et profits, après enregistrement des bénéfices et pertes sur cessions de titres et constitution d'une provision pour l'impôt sur les sociétés de F 41.644.561,85, le bénéfice de l'exercice ressort à F 65.360.635,81 soit plus de 22,3 % sur l'exercice précédent. Il convient de remarquer que ce bénéfice a été dégagé après prélèvement d'un montant de F 2.996.304,94 pour participation des salariés aux fruits de l'expansion

alors que le montant correspondant au 31 décembre 1971 avait été imputé sur la répartition. Cette nouvelle présentation nous est également imposée par la Commission de Contrôle des Banques. En outre, ce montant tient compte d'une moins-value à long terme de F 4.007.849,73 contre F 4.350,44 en 1971.

Aucune dotation n'est à faire à la réserve légale qui se

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Montant total distribué aux actionnaires	Revenu global	Dividende distribué	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
1969	3.500.000	26.250.000	11,25	7,50	3,75
1970	5.000.000	36.250.000	10,875	7,25	3,625
1971	5.000.000	51.000.000	15,30	10,20	5,10

Nous tenons à remercier, en votre nom, l'ensemble du personnel de notre Banque qui a, par son travail et son dévouement, largement contribué au développement de nos activités.

Au 31 décembre 1972, les effectifs de la Banque de Paris et des Pays-Bas comprenaient 2.588 personnes contre 2.337 au 31 décembre 1971, soit une augmentation de 10,6 %. Cet accroissement sensible des effectifs s'explique principalement par le développement du réseau d'agences.

L'année 1972 a été marquée par la conclusion de deux accords paritaires et par la mise en application d'accords précédemment signés entre la Direction de la Banque de Paris et des Pays-Bas et les Organisations Syndicales.

L'accord d'intéressement - Ordonnance de 1967 -, conclu fin 1971 a été appliqué dès janvier 1972, notamment pour ce qui concerne la création d'un plan d'épargne d'entreprise permettant au personnel d'effectuer des versements volontaires. Le montant de la Réserve Spéciale de Participation dégagée en fonction des résultats de 1971, s'est élevé à F 1.512.520. Cette réserve a été répartie entre 2.554 personnes, soit un chiffre moyen de F 592 par bénéficiaire. Pour chacun des membres du personnel, les droits acquis correspondaient à environ 2 % du salaire annuel perçu en 1971.

Par ailleurs, les négociations engagées entre la Direction et les Organisations Syndicales ont abouti à la signature d'un accord d'entreprise traitant principalement des problèmes de rémunération du personnel ainsi que d'un accord sur les oeuvres sociales dont la gestion est désormais confiée à un Comité de Gestion Paritaire des Oeuvres Sociales.

Un Centre de Formation propre à l'Etablissement a été créé en 1972, 21, rue Thérèse. Il s'applique principalement aux domaines économique, bancaire et financier. Il

trouve déjà à 10 % du capital social. Après distribution d'un dividende net total de F 65.000.000 (soit F 13 par action) le report à nouveau s'établirait à F 1.772.000,61 en augmentation de F 360.635,81.

Il est rappelé conformément à la loi que le revenu global par action, au titre des trois derniers exercices, s'établissait ainsi :

a concerné 1.012 participants pour un nombre d'heures de formation voisin de 50.000.

Au Siège, M. Jean DROUART a été nommé Directeur, MM. André BATTESTINI, Jean ESCHBACH, Jean DESMAREST, Directeurs Adjoints, MM. Gilles COSSON, Patrick DEVEAUD, Didier LANCNEY-JAVAL, Joël RETIERE-LEHIDEUX, Hubert de SAINT-AMAND, Joseph de SZILBEREKY, Jean-Claude VERGNES, Paul VINET Sous-Directeurs, et MM. Nicolas CONSTANTINESCO, Paul DENIEUIL, Yvon DURET, Philippe FREY, Michel GARBE, Michel GOURMEN, Patrick de LAFERRIERE, Alain LECLAIR, Yves PERBEN, Gerhard PETER, Jean PEYNICHO, Philippe RONSIN, Denis ROY, Maurice SEMEZIS, Jurgen SPAETHE, Fondés de Pouvoirs.

M. Daniel GOURBIER a été nommé Directeur de l'agence de Lyon-Brotteaux, M. Jean-Claude LACAUSSE Directeur de l'agence de Nantes, Gilbert BALOJRA Directeur de l'agence Prado-Paradis, Paul CHEVALIER Directeur de l'agence Marseille Vieux-Port, Henry PICARD-DESTELAN Directeur de l'agence d'Avignon, Jean-Pierre MATHOREL Directeur de l'agence de Cannes et Jacques SEYDOUX Directeur de la succursale de Monte-Carlo.

M. Jean CERIGHELLI a été nommé Directeur Adjoint de la succursale de Marseille.

Nous vous proposons de réélire, jusqu'à l'Assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 1978, MM. Pierre DAVID-WEILL et Francis C. FABRE dont le mandat est arrivé à expiration.

Nous vous soumettrons après lecture des rapports de MM. les Commissaires aux comptes les résolutions dont le texte vous a été remis.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, pour l'exercice 1972, de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale conformément aux dispositions légales et réglementaires.

L'ensemble des documents comptables a été constamment tenu à notre disposition et nous avons procédé, en cours d'exercice et après la clôture des comptes, à des investigations pour vérifier la fiabilité du bilan et des comptes de résultats soumis à votre approbation. En outre, nous avons pris connaissance du rapport de votre Conseil d'administration et de ses annexes ; les renseignements d'ordre comptable qui vous sont donnés, sur la situation de votre Société et les modifications intervenues dans le portefeuille-titres, sont conformes à leurs sources.

Les comptes de l'exercice vous sont présentés selon les nouvelles prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques.

Les rubriques du bilan sont inchangées alors que les résultats sont scindés en deux comptes distincts. La principale innovation du compte d'Exploitation Générale est de faire apparaître les produits et les charges bancaires par nature d'activité. Les provisions pour dépréciation des titres figurent au débit de ce compte, à la rubrique "excédent des provisions constituées sur les provisions reprises", alors que les plus-values sur réalisations sont inscrites au compte de Pertes & Profits.

Quant aux méthodes d'évaluation, on observera que la détermination de la provision pour risques sur crédits à moyen terme et la comptabilisation des investissements immobiliers sont conformes aux prescriptions fiscales ou réglementaires.

En conclusion, les contrôles auxquels nous avons procédé nous permettent de certifier que le bilan et les comptes de résultats qui font ressortir un bénéfice net de Francs 65.360.635,81 après constitution d'une provision de Francs 2.996.304,94 au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion, sont sincères et ont été régulièrement établis.

PARIS, le 9 Avril 1973

Les Commissaires aux comptes

Philippe SIMON Claude CASTEL

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

L'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 soumet à l'approbation préalable du Conseil d'administration certaines conventions passées par la Société avec un de ses dirigeants (Administrateur ou Directeur général) ou avec toute entreprise dans laquelle l'un de ceux-ci possède des intérêts déterminants ou exerce des responsabilités analogues.

Les Commissaires aux comptes doivent en être informés et en informer à leur tour les actionnaires dans un rapport spécial. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations courantes traitées à des conditions normales.

Au cours de l'exercice 1972, nous avons été informés que votre Conseil d'administration avait consenti des abandons de créances en faveur des sociétés HEURTEY et CALIQUA, dont Monsieur DOUMENC est administrateur, portant :

- pour HEURTEY, sur une somme de F 40.000.000 en principal et 2.157.562 en intérêts moratoriés, arrêtés au 30 septembre 1972

- pour CALIQUA sur F 13.000.000 en principal et 400.833 en intérêts moratoriés arrêtés au 30 septembre 1972.

Ces abandons rendent caduques les conventions de prêt conclues en 1971 et que votre précédente assemblée avait approuvées.

Nous vous informons, d'autre part, que les rémunérations spéciales versées à certains administrateurs ont été fixées pour 1972 à :

- F 25.000 pour Monsieur DEROT
- F 103.672 pour Monsieur DOUMENC
- F 63.000 pour Monsieur MONICK.

L'allocation de retraite versée à Monsieur REYRE s'est élevée à F 406.954.

Paris, le 27 mars 1973.

Les Commissaires aux comptes
Philippe SIMON, Claude CASTEL

BILAN

ACTIF	au 31.12.1971	au 31.12.1972
Caisse, instituts d'émission, trésor public, comptes courants postaux	211 463 709,24	523 829 356,38
Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire		
a) Comptes à vue	962 366 927,26	782 853 111,57
b) Comptes et prêts à échéance	2 649 822 015,11	3 394 840 955,00
Bons du trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 872 513 807,60	2 728 287 904,46
Crédits à la clientèle - portefeuille		
a) Crédits à court terme	1 302 822 080,57	868 288 447,85
b) Crédits à moyen terme	538 489 036,56	470 989 375,37
c) Crédits à long terme	37 536 074,38	192 409 419,68
Crédits à la clientèle - comptes débiteurs	826 948 985,57	856 551 641,82
Comptes de régularisation et divers	523 320 399,11	705 832 390,06
Débiteurs financiers	322 498 641,68	275 024 923,88
Débiteurs divers	450 383,17	527 357,35
Débiteurs par acceptations	337 195 335,58	465 732 797,06
Comptes d'opérations sur titres	167 541 837,34	329 957 289,57
Titres de placement		
a) Fonds d'Etat, bons et obligations	28 929 555,00	29 590 030,94
b) Autres titres de placement	140 877 226,06	168 085 309,99
Titres de filiales et participations	588 211 048,39	487 782 188,83
Immobilisations	143 772 547,50	147 226 784,25
	10 654 759 610,12	12 427 809 284,06

HORS BILAN

Valeurs données en pension ou vendues ferme
Cautions et avals pour le compte de la clientèle
Ouvertures de crédits confirmés
Autres engagements

PASSIF	au 31.12.1971	au 31.12.1972
Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire		
a) Comptes à vue	1 393 619 408,38	1 737 272 646,86
b) Comptes et emprunts à échéance	4 160 005 932,67	4 601 744 319,51
Comptes d'entreprises et divers		
a) Comptes à vue	1 443 533 664,35	1 755 578 392,91
b) Comptes à échéance	627 706 340,65	828 547 431,32
Comptes de particuliers		
a) Comptes à vue	192 996 843,22	219 153 621,26
b) Comptes à échéance	196 780 379,28	264 049 284,22
c) Comptes d'épargne à régime spécial	38 304 697,48	58 788 428,61
Bons de caisse	80 081 716,00	120 614 843,01
Comptes de régularisation, provisions et divers	913 748 012,66	1 098 981 980,43
Créditeurs divers	4 962 434,95	10 223 907,09
Acceptations à payer	337 195 335,58	465 732 797,06
Comptes d'opérations sur titres	257 763 760,09	246 281 781,80
Obligations	199 500 000,00	199 430 650,00
Réserves	254 637 199,37	254 637 199,37
Capital	500 000 000,00	500 000 000,00
Report à nouveau	493 143,14	1 411 364,80
Bénéfice de l'exercice	53 430 742,30	65 360 635,81
	10 654 759 610,12	12 427 809 284,06

au 31.12.1971

au 31.12.1972

5 333 848 624,37	6 274 631 434,49
2 099 063 188,35	2 690 821 028,09
827 278 000,00	1 274 533 000,00
839 541 535,10	1 077 583 116,20

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE

DEBIT	au 31.12.1971	au 31.12.1972
FRAIS BANCAIRES	636.270.000	637.942.319,08
. Intérêts versés aux comptes des Banques et autres entreprises admises au marché monétaire		268.071.266,65
. Charges de trésorerie		289.791.885,28
. Intérêts versés aux comptes de la clientèle et sur bons de caisse		79.371.411,79
. Autres charges bancaires		707.755,36
FRAIS DE PERSONNEL	128.613.000	164.926.678,40
IMPOTS ET TAXES	24.315.000	29.082.212,26
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	86.334.000	66.925.376,76
INTERETS SUR EMPRUNTS OBLIGATAIRES	9.496.000	15.482.211,20
DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT	3.662.000	3.902.302,09
EXCEDENT DES PROVISIONS CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES	79.170.000	117.472.725,46
BENEFICE D'EXPLOITATION	92.878.000	97.236.177,49
	1.060.738.000	1.132.970.002,74

CREDIT	au 31.12.1971	au 31.12.1972
PRODUITS BANCAIRES	1.036.760.000	1.091.765.191,42
. Intérêts perçus sur les comptes des Banques et des autres entreprises admises au marché monétaire		186.919.590,58
. Produits des opérations de trésorerie		219.225.063,40
. Produits perçus sur crédits consentis à la clientèle		440.498.473,66
. Produits perçus sur comptes débiteurs de la clientèle		81.994.815,51
. Autres produits bancaires		163.127.248,27
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	21.959.000	38.821.372,54
PRODUITS ACCESSOIRES	2.019.000	2.383.438,78
	1.060.738.000	1.132.970.002,74

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

DEBIT	au 31.12 1971	au 31.12.1972
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-	2.996.304,94
Pertes exceptionnelles	1.522.000	11.811.022,40
Dotation de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	-	1.512.520,00
Impôt sur les bénéfices	44.800.000	41.644.561,85
Bénéfice de l'exercice	53.431.000	65.360.635,81
	99.753.000	123.325.045,00

CREDIT	au 31.12.1971	au 31.12.1972
Bénéfice d'Exploitation	92.878.000	97.236.177,49
Profits exceptionnels	6.875.000	26.088.867,51
	99.753.000	123.325.045,00

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 1972 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Elle fixe pour cet exercice le dividende net à 13 F par action de 100 F qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au

Trésor (avoir fiscal) de 6,50 F correspond à un revenu global de 19,50 F.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 5 juin 1973.

L'Assemblée Générale rappelle, conformément à la loi, que le revenu global par action au titre des trois derniers exercices s'établissait ainsi :

Exercice	Capital rémunéré	Montant total distribué aux actionnaires	Revenu global	Dividende distribué	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
1969	350.000.000	26.250.000	11,25	7,50	3,75
1970	500.000.000	36.250.000	10,875	7,25	3,625
1971	500.000.000	51.000.000	15,30	10,20	5,10

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 17 des statuts, réélit MM. Pierre DAVID-WEILL et Francis C. FABRE Administrateurs. Leurs fonctions prendront fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1978.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les opérations mentionnées dans ce rapport.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 1972

	nombre de titres	valeur d'inventaire
OBLIGATIONS		
Electricité de France 5 % 1961	49.478 obligations	12.783.751,16
Electricité de France 5 % 1961 "remboursées"	22 obligations	5.684,19
Société Nationale des Chemins de Fer Français 6,25 % 1967	34.500 bons	13.390.956,45
Gaz de France 5,75 % 1965	4.900 obligations	1.982.148,00
Caisse Nationale des Autoroutes 6,25 % 1968-1974	3.500 obligations	1.427.491,14
ASSURANCES		
Le Secours S.A.	24.300 actions	4.071.116,55
Le Monde-vie	4.936 actions	788.723,67
Le Nord-vie	2.000 actions	308.120,00
BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES		
Banque Franco-Roumaine	17.500 actions libérées de 50 %	875.000,00
Crédit Industriel et Commercial	161.040 actions	31.937.452,80
Crédit National	2.447 actions	929.786,59
Compagnie pour le Développement des Télécommunications "CODETEL"	6.000 actions	602.586,71
Crédit Martiniquais	4.346 actions	2.173.000,00
Société Financière pour l'Expansion des Télécommunications "FINEXTEL"	{ 10.998 actions anc. 11.998 actions nouv.	{ 1.104.026,00 1.319.780,00
Société d'Etudes et de Financement pour la Modernisation des Immeubles Méridionaux "FIMODI"	1.495 actions	149.500,00
Société Industrielle et Financière pour l'Industrie du Cuir "SIFIC"	12.342 actions	1.050.910,81
Sofifos	{ 160 actions B 19.840 actions B	{ 80.000,00 9.920.000,00
Groupement pour le Financement des Ouvrages de Bâtiment, Travaux Publics et Activités diverses "G.O.B.T.P."	4.000 actions	400.000,00
Société Financière Chatillon-Commentry	998 actions	99.802,40
Société Française de Factoring International Factors-France S.A.	{ 1.637 actions 821 actions nouv.	{ 148.697,50 82.100,00
Union Financière pour le Développement de l'Economie Céréalière "UNIGRAINS"	2.716 actions	271.600,00
Union de Crédit pour le Bâtiment	7.574 actions	3.534.558,58
Crédit à l'Equipeement des Ménages "CETELEM"	6.700 actions	1.675.469,00
Compagnie Bancaire	2.000 actions	1.203.700,00
Compagnie Française d'Epargne et de Crédit	397 actions	212.375,15

	nombre de titres	valeur d'inventaire
SOCIETES D'INVESTISSEMENT ET DE PORTEFEUILLE		
Compagnie Générale d'Investissement "C.G.I."	14.311 actions	851.094,69
Compagnie d'Investissement et de Placement "C.I.P."	9.596 actions	609.102,75
Société Immobilière Française pour l'investissement Siemens "SIFIS-SIEMENS"	8.055 actions	805.500,00
Credinter	25.000 actions	3.125.000,00
Oblisem	2.000 actions	250.000,00
Société de Placements Sélectionnés en France et à l'Etranger S.P.S.	12.554 actions	1.654.080,86
Sélection-Croissance	2.197 actions	1.098.635,47
Société Générale d'Epargne et d'Investissement "SOGELVAR"	1.815 actions	417.854,77
Paribas Gestion	988 actions	100.085,89
Mondiale d'Investissement	1.618 actions	162.447,20
L'U.A.P. Investissement	24.562 actions	1.202.115,36
Fortune 1	9.990 actions	1.248.750,00
Compagnie Parisienne Immobilière Scheffer Mignot	1.088 actions	292.296,87
Epargne Assurance	20.630 actions	2.658.530,98
Batibail-Sicomi	1.960 actions	1.992.102,00
Omnium de Participations Bancaires de Paris et des Pays-Bas "OPB-PARIBAS"	1.699.775 actions	95.301.538,17
Omnium de Participations Financières et Industrielles "OPFI-PARIBAS"	2.449.270 actions	222.511.190,00
Omnium de Participations Financières et Industrielles de Paris et des Pays-Bas "OPFI-PARIBAS" 7 % Décembre 1971	100.000 obligations	100.000.000,00
Foncier-Investissement	9.455 actions	2.363.750,00
Société d'Intérêts Financiers et de Participations "S.I.F.I.P."	192 actions	19.200,00
	1.017 actions nouv.	101.700,00
Société d'Etudes et de Réalisation des Equipements Commerciaux du Centre Ville à Créteil "SEREC"	2.000 parts	200.000,00
Compagnie Générale de Participations et d'Entreprises "CEGEPAR"	20.961 actions	862.125,93
Centrale Roussel-Nobel	2.376 actions	342.856,80
SOCIETES DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION		
Société Algérienne de Développement et d'Expansion "SOCALDEX"	10.630 actions	232.831,06
Société pour le Développement des Régions Sahariennes "S.D.R.S."	6.338 actions	443.660,00
Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc	2.122 actions	212.200,00
Société Lorraine de Développement et d'Expansion "LORDEX"	6.608 actions	570.803,72
Société Alsacienne de Développement et d'Expansion "SADE"	3.762 actions	381.017,76
Société de Développement Régional du Centre-Est "CENTREST"	7.970 actions	624.351,15
Société pour le Développement de la Région Méditerranéenne	4.445 actions	240.091,98
Société de Développement Régional du Nord et du Pas de Calais	2.467 actions	225.237,10
Société de Développement Régional de Normandie	2.521 actions	212.961,18
Société de Développement Régional du Sud-Est	3.450 actions	319.079,04
Société de Développement Régional du Sud-Ouest "EXPANSO"	3.411 actions	306.968,08
Société Toulousaine Financière et Industrielle du Sud-Ouest "TOFINSO"	784 actions	184.436,00
PETROLES ET CARBURANTS		
Compagnie Française des Pétroles	240.919 actions	46.805.743,32
Société de Participations Pétrolières Pétopar 7 % 1967	2.112 obligations	2.112.000,00
Royal Dutch	7.900 actions	1.494.974,51
PRODUITS CHIMIQUES		
Pechiney Ugine Kuhlmann	34.000 actions	4.512.480,00
B.S.N. Boussois Souchon Neuvesel	640 actions	822.259,20

	nombre de titres	valeur d'inventaire
AUTRES TITRES DE PLACEMENT ET DE PARTICIPATIONS		
Simca Nord	3.300 actions	330.019,80
Société Immobilière et mobilière d'Afrique du Nord "SIMAN"	52.000 actions	140.400,00
Poliet et Chausson	7.526 actions	1.153.504,52
Michelin	350 actions	596.540,00
Société des Ateliers de la Méditerranée	9.407 actions	664.670,50
Alsacienne de Participations Industrielles "ALSPI"	3.000 actions	253.350,00
Compagnie Financière des Docks du Havre	28.658 actions	2.956.998,53
Hôtel Meurice	622 actions	1.744.678,70
Société de Documentation et d'Analyses Financières "DAFSA"	500 actions	119.300,00
Société Commerciale de l'Ouest-Africain "S.C.O.A."	5.000 actions	341.067,09
Marine-Firminy	15.000 actions	1.513.055,19
Compagnie Générale Transatlantique	19.495 actions	1.613.603,36
Société Française du Tunnel sous la Manche	792 actions	79.200,00
	12.410 actions nouv. libérées de 75 %	930.750,00
Société Financière d'Entreprises d'Etudes et de Conseils (anciennement Metra International)	70.000 actions	4.200.000,00
VALEUR D'INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE-TITRES		F 685 457 529,76
Titres énumérés ci-dessus		F 607 036 526,23
Titres de sociétés étrangères non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs		F 77 056 626,66
Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100 000 par catégorie		F 1 364 376,87

**TABEAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES
ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 1972**

SOCIETES	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenue (en %)
<i>I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas</i>			
A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas)			
Omnium de Participations Bancaires de Paris et des Pays-Bas "O.P.B. - PARIBAS"	129.150.000	86.343.781,09	65,80
B - PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas)			
<i>Françaises</i>			
- Omnium de Participations Financières et Industrielles "O.P.F.I. - PARIBAS"	468.500.000	310.099.415,19	26,14
<i>Etrangères</i>			
- Banque de Paris et des Pays-Bas-Suisse	FS 85.000.000	FS 24.866.801,34	20, -
- Banque de Paris et des Pays-Bas-Belgique	FB 1.025.000.000	FB 303.769.470,00	17,56
<i>II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</i>			
A - FILIALES			
Filiales françaises			
Filiales étrangères			
B - PARTICIPATIONS			
Dans les sociétés françaises			
Dans les sociétés étrangères			

Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la BPPB
95.301.538,17	-	10.031.841,89	10.533.226,22	9.509.340,00	6.320.338,60
222.511.190,00	100.000.000,00	-	45.527.810,56	38.198.557,12	9.797.080,00
32.718.657,00	-	FS 112.516,25	FS 68.826.442,32	FS 16.606.880,14	1.176.809,70
23.977.539,00	-	-	FB 2.814.116.824,00	FB 155.602.216,00	1.352.243,30
-	-	-			-
-	-	-			-
11.690.144,22	98.687.754,20	3.257.013,02			1.040.432,78
1.253.258,21	-	-			324.095,71

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE **AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(Articles 133, 135 et 148 du Décret sur les sociétés commerciales)

nature des indications	1968	1969	1970	1971	1972
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital	350 000 000	400 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
b) Nombre d'actions émises	3 500 000	4 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Crédit du compte d'exploitation					1 132 970 002
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions					229 892 745
c) Impôt sur les bénéfices	15 750 000	12 750 000	21 550 000	44 800 000	41 644 561
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	15 762 317	26 581 526	38 315 051	53 430 742	65 360 635
e) Montant des bénéfices distribués	15 750 000	26 250 000	36 250 000	51 000 000	65 000 000
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions					37,649
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4,5035	7,5947	7,663	10,686	13,072
c) Dividende versé à chaque action	4,50	7,50	7,25	10,20	13,-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	1 537	1 692	1 882	2 337	2 588
b) Montant de la masse salariale et participation aux bénéfices	52 209 356	61 892 872	83 942 758	106 763 444	122 248 648
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres Sociales, etc.)	19 355 951	21 629 796	22 658 253	27 654 176	41 068 693

Il a été possible en 1972 de publier certaines informations par suite de la nouvelle présentation des comptes prévue par la Commission de Contrôle des Banques. De cette nouvelle présentation il résulte une répartition différente des frais de personnel et des charges sociales qui ne permet pas une comparaison rigoureuse avec les chiffres des années précédentes.

PRINCIPALES PARTICIPATIONS DETENUES **AU 31 DECEMBRE 1972**

Nom de la Société	% du capital détenu	Dividendes encaissés par BPPB au cours de l'exercice	Bénéfice net de la société	Observations
Le Secours S.A.	10,01	155.430	3.102.576	Le Secours ARAIV s'est transformé en holding sous la dénomination "Le Secours S.A.", et a apporté la totalité de son fonds de commerce et toutes ses participations, à l'exception de celle dans Le Secours de Belgique, à une nouvelle société, Le Secours IARD. La société a ensuite procédé à l'échange de 25 % du Secours IARD contre 10 % de la société allemande de réassurance, Aachener Rückversicherung et une soule de F 11,5 millions. Cet accord financier se double d'un accord commercial entre le groupe du Secours et celui d'Aachener und Münchener Versicherung. Le dividende 1972 est fixé à F 7,80 contre F 7,40 pour l'exercice précédent.
Crédit Industriel et Commercial	5,00	1.025.183	23.708.299	Le total du bilan au 31 Décembre 1972 s'élève à F 10,27 milliards soit une progression de 35,16 % sur celui de l'exercice 1971. Le dividende net reste inchangé à F 6 par action.
Crédit Martiniquais	11,43	jce 1-1-1972	2.169.081	Le dividende net est fixé à F 33 par action.
B.P.P.B. Belgique	17,56	1.352.243	FB 155.602.216	Le réseau a été porté à 59 agences et succursales après l'ouverture de 6 nouveaux points d'exploitation. Le total du bilan, en progression de 20 %, s'élève à FB 40.000 millions (contre FB 34.000 millions). Le bénéfice mis en distribution a été porté à FB 92,2 millions (contre FB 85,1 millions).
B.P.P.B. N.V.	8,33	338.417	FL 7.012.237	Le bilan consolidé a enregistré une nouvelle progression pour atteindre Fl. 1.120 millions. Le bénéfice distribué est porté de Fl. 2,7 à Fl. 3 millions. Le nombre des points d'exploitation s'élève à 11 au début de l'année 1973.
B.P.P.B. Suisse	20,00	1.176.810	FS 16.606.880	Le total du bilan s'élève à FS 1.355 millions contre FS 1.132 millions. Le bénéfice distribué est en progression à FS 5,75 millions contre FS 4,90 millions.
B.P.P.B. Maroc	20,00	148.984	DH 932.415	Le total du bilan atteint DH 100 millions. Le montant des dividendes mis en distribution s'élève à DH 700.000.
OPFI-PARIBAS	26,13	6.320.339	38.198.557	Le total du bilan au 30 Septembre 1972 s'élève à F 1.056.403.034 contre F 973.450.461 au 30 Septembre 1971. Les revenus du portefeuille, en progression de plus de 20 %, atteignent F 41,3 millions. Le dividende net a été porté de F 3,75 à F 4 par action.
OPB-PARIBAS	65,80	9.797.080	9.509.340	Le capital a été porté en Mai 1972 de F 48.620.000 à F 129.150.000 par suite d'apports, effectués notamment par la B.P.P.B. Ainsi le total du bilan passe de F 81,78 millions à F 266,06 millions ; les revenus du portefeuille augmentent de F 4,1 millions à F 9,7 millions (dont F 3,2 millions provenant des titres reçus en apport). Le dividende net par action a été fixé à F 3,80.
Compagnie Française des Pétroles	0,65	1.290.552	458.000.000	Le chiffre d'affaires de la Compagnie, en hausse de 8 %, s'est élevé à F 4.536 millions. Un accord à long terme prévoyant la livraison d'importantes quantités de pétrole brut produit par la Compagnie Nationale Irakienne des Pétroles a été conclu par la CFP. Le dividende 1972 est de F 8,- par action, les actions nouvelles souscrites en 1971 participent pour la première fois à son montant total.